



CENTRE SUD

Déclaration du Centre Sud au sujet du rapport du Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments qui a été publié le 14 septembre 2016

Le Centre Sud adhère au rapport du Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments

Le Centre Sud fait sien le rapport du Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments créé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU)¹ et l'appel lancé aux États, aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour qu'ils engagent des actions sur la base des recommandations du rapport.

D'après le rapport, en entreprenant des actions concertées, la communauté mondiale de la santé peut accomplir des progrès notables dans le domaine de l'accès aux médicaments. Le rapport fait également remarquer que l'accès aux médicaments, aux vaccins et aux autres dispositifs médicaux est un motif de préoccupation pour tous les pays.

Le Centre Sud encourage l'Assemblée générale des Nations Unies à accueillir favorablement le rapport du Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments du secrétaire général de l'ONU et à convenir d'un mécanisme destiné à superviser la mise en œuvre des recommandations.

Sous la direction avisée des coprésidents Ruth Dreifuss et Festus Gotebanye Mogae, le Groupe est parvenu à concilier des points de vue très divers. Bien que les débats du Groupe n'aient pas été publics, sa composition et les remarques de certains de ses membres laissent à penser que certaines propositions susceptibles d'entraîner des changements considérables du modèle actuel de l'innovation pharmaceutique ne sont pas parvenues à recueillir un consensus. Néanmoins, le Groupe a réussi à formuler des recommandations pertinentes.

Parmi les plus importantes recommandations du Groupe de haut niveau, il faut citer les suivantes :

- Les membres de l'OMC devraient utiliser tout le potentiel de l'article 27 de l'Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et adopter une définition plus rigide des concepts d'invention et de brevetabilité qui soient dans l'intérêt supérieur de la santé publique d'un pays et de sa population. Il faut donc qu'ils modifient la législation pour limiter la perpétuation des brevets (*evergreening*) et qu'ils n'accordent des brevets qu'aux innovations réelles.

- Les États devraient adopter et mettre en œuvre des lois facilitant la délivrance de licences obligatoires.
- Les membres de l'OMC devraient réviser le paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique afin de trouver une solution pour que les produits pharmaceutiques fabriqués sous licence obligatoire puissent être exportés rapidement et efficacement.
- Les États et le secteur privé doivent s'abstenir d'user de menaces explicites ou implicites, de tactiques ou de stratégies qui portent atteinte au droit des membres de l'OMC d'avoir recours aux éléments de flexibilité prévus dans l'Accord sur les ADPIC.
- Les États qui mènent des négociations en vue de signer des accords relatifs à l'investissement ou des accords commerciaux bilatéraux ou régionaux devraient s'assurer qu'ils ne comprennent pas de dispositions interférant avec leur obligation de garantir le droit à la santé.
- Les universités et les instituts de recherche qui reçoivent des fonds publics doivent privilégier les objectifs de santé publique plutôt que de chercher à tirer profit des licences et des brevets.
- Les parties prenantes, notamment les États, l'industrie biomédicale, les institutions finançant les soins de santé et la société civile, devraient essayer de mettre en place des modèles nouveaux ou complémentaires de financement et de récompense de la recherche-développement (R-D) en matière de santé publique.
- Le secrétaire général de l'ONU devrait inviter les États à négocier des accords internationaux portant sur la coordination, le financement et la mise au point de technologies de la santé et, en particulier, une convention juridiquement contraignante instaurant la dissociation du coût de la R-D des prix de vente afin de promouvoir l'accès de tous à la santé.
- Les États devraient mettre sur pied un groupe de travail pour préparer un projet de code de principes pour la R-D biomédicale.
- Avec le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les États doivent examiner la situation de l'accès aux technologies de la santé dans leur pays au regard des principes des droits humains et de l'obligation qui est la leur de les respecter.
- Les États devraient exiger que soient communiqués aux autorités de réglementation des médicaments et aux autorités chargées des marchés publics les coûts respectifs de R-D, de production, de marketing et de distribution des technologies de la santé, ainsi que l'allocation de tout fond public destiné à la mise au point de technologies de la santé, ce qui comprend les crédits d'impôts, les subventions et les aides.

- Les États devraient rendre publiques toutes les données des essais cliniques, ainsi que les informations et les bases de données sur les brevets, les médicaments et les vaccins.

Le Centre Sud renforcera le soutien qu'il apporte à ses États Membres et à l'ensemble des pays du Groupe des 77 afin de mettre en œuvre les recommandations. Nombre d'entre elles sont en accord avec le travail actuel du Centre et concordent avec les propositions qu'il a soumises au Groupe de haut niveau. Le Centre Sud est également disposé à collaborer avec l'instance indépendante d'examen qui, ainsi que l'a recommandé le rapport, doit être créée par le secrétaire général de l'ONU. Elle sera chargée d'évaluer les progrès réalisés en matière d'accès à la santé et d'innovation technologique liée à la santé.²

¹ Le rapport du Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments créé par le secrétaire général de l'ONU (en anglais) : <http://static1.squarespace.com/static/562094dee4b0d00c1a3ef761/t/57d9c6ebf5e231b2f02cd3d4/1473890031320/UNSG+HLP+Report+FINAL+12+Sept+2016.pdf>

² Les propositions du Centre Sud soumises au Groupe de haut niveau sur l'accès aux médicaments créé par le secrétaire général de l'ONU : <https://fr.southcentre.int/south-bulletin-91-18-juin-2016/>.